

# D'un continent à l'autre

## 2013 : Le défi de démêler l'écheveau MRE



Par Abderrahman El Fouladi

**D**ans une guerre, la pire des choses à faire c'est d'abandonner les blessés à leur sort : Un mort ne fait pas de mal, car il ne crie pas sa souffrance... car il ne souffre plus. Et les autres soldats lui marchent sur le cadavre et continuent leur assaut!

**Il en va autrement pour les blessés dont les hurlements sapent le moral des vivants !**

Et la crise économique en a blessé profondément plus d'un, parmi les MRE ! Et les laisser à leur sort risquerait de réduire en poussière tout l'investissement qu'à fait le Maroc pour convaincre ses ressortissants de s'investir dans leur pays d'origine.

Durant le premier mandat du ministère chargé des MRE, parmi moult initiatives, (que certaines mauvaises langues qualifient d'opérations de séduction) M. Ameer s'était engagé à rapatrier les corps. Son successeur M. Maazouz a décidé plutôt de miser sur les vivants en

vue de mobiliser les compétences MRE dans l'intérêt du pays.

**Et c'est compréhensif...**

Le plus fondamentaliste accepte d'élire domicile à côté des non-croyants, partager leur pain et plus souvent les avantages sociaux prodigués par le pays d'accueil. La mort venue, on commence à faire la fine bouche; outre-tombe !

Mais même si on peut faire accepter aux uns l'idée d'être enterrés ailleurs, on ne peut les convaincre d'y mourir à petit feu... Sans passer pour celui qui veut le beurre, l'argent du Beur et qui abandonne ce Beur à son sort une fois celui-ci dans le pétrin !

**Les institutions marocaines chargées des MRE sont-elles en train de replâtrer et de bricoler ?**

À chacun d'en juger selon son âme et conscience en lisant l'article de M. Abdelkrim Belguendouz, Universitaire, chercheur spécialisé en migrations (Pages 8 et 9 de ce numéro).

Et les mauvaises nouvelles continuent de se succéder : Les autorités néerlandaises ont introduit cette année le principe du pays de résidence au lieu de celui de travail en matière d'allocations familiales (voir détails à la page 10 de ce numéro).

Devant cette conjoncture déplorable, chacun y va avec son remède. En voilà un de plus de notre part : La création d'un fond MRE de dernier recours auquel chacun doit contribuer selon les proportions qui seront déterminés entre les trois partis : Les MRE, le pays d'origine et le pays d'accueil. Séparer ce fond du Ministère de M. Maazouz permettrait à celui-ci d'avoir les coudées

franches pour mettre en oeuvre les autres politiques destinées aux MRE. Dont... la mobilisation des compétences des marocains résidant à l'étranger !

Concernant cette mobilisation, l'idée de réduire les interlocuteurs est compréhensible : On ne peut s'adresser à 4 millions de MRE chacun séparément. D'où la nécessité d'avoir des associations. Mais nous traînons toujours le boulet des Amicales des Années de Plomb avec le lot de bénévoles «à but lucratif» ou de ceux inexpérimentés. Les frictions vont bon train et la mobilisation laisse à désirer surtout celles de ces compétences qui cherchent réellement à rendre services à leurs deux pays.

Or force est de constater que bon nombre des «compétences MRE» qui s'affichent sont soit complètement déconnectées de la réalité marocaine, soit sont faites de chercheurs d'un premier emploi !

Quelle différence entre ces derniers et ceux qui passent leur temps à protester devant le parlement marocain ? Et peut-on ouvrir la porte devant eux et la fermer devant leurs semblables à l'intérieur du pays ?

Par ailleurs, force est de constater que certaines institutions MRE ne fonctionnent que grâce à soutien financier du Maroc. Y a t il une étude sur la rentabilité de ce processus ? Ne serait-il pas opportun de faire un moratoire sur la subvention des associations MRE; le temps de distinguer le vrai bénévole du bénévole professionnel à but lucratif ?

Les institutions marocaines chargées des MRE ont du pain sur la planche pour 2013 !



© Une production  
**MAGHREB CANADA EXPRESS**  
"D'un Continent à l'autre"  
www.maghreb-canada.ca  
ISSN 1708-8674  
Dépôt légal: 2550843

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Abderrahman El Fouladi  
elfouladi @videotron.ca

**CONTACT ET PUBLICITÉ**  
info@maghreb-canada.ca  
Tel. (514) 576-9067

**CHRONIQUEURS**  
Mostafa Benfarès, Ph.D.  
(Canada)  
Yassine El Fouladi, B.Sc.  
(Canada)  
Mustapha Bouhaddar, Écrivain  
(France)  
Said Chayane, MBA  
(Canada)  
Fayrouz Fawzi, doctorante,  
Canada

**INFOGRAPHIE**  
Abderrahman El Fouladi

**IMPRESSION:**  
Hebdo Litho, Saint-Léonard  
(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), et ce, depuis sa fondation en juillet 2003.

 **MARIA HOUEM**  
(Avocate / Lawyer)  
LL.B, LL.M, LL.D (Ph.D.)  
Doctorat en droit  
Membre du barreau  
du Canada et du Québec



• Droit de l'immigration • Droit de la famille • Droit criminel  
4930, Côte-des-Neiges, suite 203, Montréal, (Qc)  
Canada H3V 1H2  
Tél: (514) 731-5858 , Fax: (514) 731-42-10  
mariahouemavocate@hotmail.ca ou bien : mhouem@barrou.com

 **Maitre Imane Ben Bahri L.L.B.**  
Avocate / Lawyer

✓ Droit Familial (Divorce, pension alimentaire, garde d'enfants...)  
✓ Immigration  
✓ Régie de Logement

3516 Av. Lacombe, suite 307  
Montréal (Québec) H3T 1M1  
Métro Côte-des-Neiges  
www.canadian-dream.ca

Tel. : (514) 839-3875  
Cell. : (514) 815-0761  
e-mail : avocate@canadian-dream.ca